
PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE
11 janvier 2021 À 20 h 00

SONT PRÉSENTS :

Monsieur le conseiller Raymond Lazure, siège #1
Monsieur le conseiller Marc Myre, siège #2
Monsieur le conseiller, Michel Dupuis, siège #3
Monsieur le conseiller, Justin Nieuwenhof, siège #4
Monsieur le conseiller Yves Lalonde, siège #5
Monsieur le conseiller Daibhid Fraser, siège #6

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse Linda Gagnon.

Est également présent, monsieur Christian Genest, secrétaire-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2020

- 3.1. *Adoption du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2020*
 - 3.2. *Adoption du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020 – 17h00*
 - 3.3. *Adoption du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020 – 18h00*
-

4. REQUÊTES DE L'ASSISTANCE - GÉNÉRAL

5. CORRESPONDANCE

- 5.1. *Correspondance reçue*
 - 5.2. *Correspondance expédiée*
 - 5.3. *Projet de correspondance à expédier*
-

6. ADMINISTRATION

- 6.1. *Gestion des ressources humaines*
 - 6.1.1. *Dépôt du plan de formation continue pour l'année 2021*
 - 6.1.2. *Nomination des pro-maires pour l'année 2021*
 - 6.1.3. *Formation des comités*
- 6.2. *Trésorerie*
 - 6.2.1. *Liste des comptes payés via Accès D*
 - 6.2.2. *Relevé mensuel des achats effectués la carte de crédit VISA*
 - 6.2.3. *Liste mensuelle des chèques signés par le directeur général uniquement*

-
- 6.2.4. *Approbation des comptes prioritaires payés (Liste des chèques émis)*
 - 6.2.5. *Approbation des comptes à payer*
 - 6.2.6. *Liste mensuelle des charges salariales*
 - 6.2.7. *Hausse du seuil de la marge de crédit*
 - 6.2.8. *Remboursement des frais encourus concernant le dossier de la Pointe Hopkins*

6.3. *Dépôt des rapports financiers*

- 6.3.1. *Portrait global de la municipalité du Canton de Dundee au 31 décembre 2020*
- 6.3.2. *Liste des comptes à recevoir au 31 décembre 2020*
- 6.3.3. *Liste des arrérages au 31 décembre 2020*
- 6.3.4. *Dépôt du rapport financier 2019 (vérifié)*

6.4. *Suivis des services municipaux*

- 6.4.1. *Rapport mensuel de l'inspecteur municipal*
- 6.4.2. *Suivi de la direction générale adjointe*
- 6.4.3. *Suivi de la direction générale*

7. AVIS DE MOTION

- 7.1. *Règlement concernant l'entretien des fossés*
- 7.2. *Règlement de citation de l'Église Sainte-Agnès*

8. DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENTS - *Règlement concernant la répartition des coûts lors de l'entretien d'un cours d'eau verbalisé*

9. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

- 9.1. *Règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics applicables par la Sûreté du Québec*
- 9.2. *Règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits applicables par la Sûreté du Québec*

10. VOIRIE MUNICIPALE, BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURE

- 10.1. *Soumissions requises - Porte du garage à sel*
- 10.2. *Dépôt du projet de programmation 2019-2023 pour le TECQ*
- 10.3. *Mise à niveau de la charrue*
- 10.4. *Agrandissement du bureau de poste et de la conciergerie*

11. HYGIÈNE DU MILIEU – matières résiduelles

12. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

13. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 13.1. *Sécurité publique*
- 13.2. *Sécurité civile*

14. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE - mise à jour du site web

15. RAPPORTS DES COMITÉS

16. VARIA

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Linda Gagnon constate le quorum et ouvre la séance à 20 h 00.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-01-01

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

QUE l'ordre du jour de la présente séance ordinaire soit adopté tel que bonifié.

Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 7 décembre 2020

2021-02-02

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

QUE le procès-verbal du 7 décembre 2020 soit adopté tel que bonifié.

⇒ *Dans le cadre de leur relecture du procès-verbal de la séance régulière du 7 décembre 2020, les membres du conseil municipal s'attardent plus particulièrement sur la résolution 2020-12-23 qui se lit désormais comme suit :*

ATTENDU QUE l'un des copropriétaires du 7564 Chemin Dundee Centre a demandé la réfection du profil de fossé existant le long de sa propriété;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Dundee, par pur soucis de bonne entente avec ses citoyens, a effectivement procédé à ladite réfection, au cours de l'été 2020;

ATTENDU QUE de tels travaux impliquent l'enlèvement et la reconstruction du ponceau qui donne accès à ladite résidence;

ATTENDU QUE les deux copropriétaires du 7564 Chemin Dundee Centre expriment depuis une forme de mécontentement;

ATTENDU QUE ce même mécontentement se traduit, notamment, par une surmultiplication de requêtes et/ou correspondances adressées aux employés de l'administration municipale ainsi qu'aux élus du Canton;

ATTENDU QUE les copropriétaires justifient le tout en alléguant une prétendue piètre qualité des travaux effectués en plus d'invoquer un quelconque non-respect des normes d'ingénierie propres à de tels ouvrages;

ATTENDU QUE les copropriétaires, dans le cadre d'une correspondance adressée au conseil, en vue de la séance du 7 décembre 2020, exigent la

délivrance d'un nouveau ponceau en invoquant des « conséquences graves » pour la municipalité en cas de non-délivrance;

ATTENDU QUE l'administration municipale doit prendre acte des intentions des copropriétaires;

ATTENDU QUE la mairesse a néanmoins accepté, en toute bonne foi, de rencontrer les deux copropriétaires en date du 5 novembre 2020, en compagnie de l'inspecteur municipal du Canton;

ATTENDU QUE le but de cette rencontre était de clarifier les positions respectives des parties en plus d'évaluer les possibilités d'une entente;

ATTENDU QUE les copropriétaires ont alors réitérés les mêmes allégations;

ATTENDU QUE les travaux ont été pourtant effectués au départ, afin d'accommoder les copropriétaires, et suivant les pratiques habituelles du Canton;

ATTENDU QUE l'accès à la résidence ainsi que son ponceau, sont de responsabilité des copropriétaires dans le cas d'un fossé existant;

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal propose néanmoins de réévaluer le niveau de détérioration du ponceau au printemps 2021, soit après le dégel et l'évacuation des eaux de surface;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal, unanimement, appuient cette recommandation de l'inspecteur municipal;

ATTENDU QUE les copropriétaires ont, ultérieurement, allégué que certains éléments de la présente revêtent un volet diffamatoire, sans toutefois préciser lesquels;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal se déclarent unanimement surpris de cette dernière prétention;

ATTENDU QUE la présente résolution n'a encore fait l'objet d'aucune diffusion publique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas :

DE PRENDRE ACTE de la recommandation de l'inspecteur municipal;

D'APPUYER cette même recommandation;

DE RÉÉVALUER le niveau de détérioration du ponceau, au printemps 2021, soit après le dégel et l'évacuation des eaux de surface;

DE TRANSMETTRE une copie conforme de la présente résolution aux copropriétaires;

D'INVITER les copropriétaires à préciser les éléments de la présente résolution qu'ils considèrent diffamatoires;

D'INVITER les copropriétaires à soumettre en conséquence les amendements qu'ils estiment nécessaires;

D'ÉVALUER, au mérite, les amendements ainsi suggérés;

⇒ Après avoir procédé à un tour de table, les membres du conseil municipal se déclarent disposés à adopter le procès-verbal de la séance régulière de décembre

2020, sous réserve de bonifications qui pourraient potentiellement être suggérées afin de bonifier la résolution 2020-12-23.

Adoptée à l'unanimité

3.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2020 – 17h00

2021-01-03 **IL EST PROPOSÉ :**

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

QUE le procès-verbal du 14 décembre 2020 – 17 h00 soit adopté tel que bonifié.

Adoptée à l'unanimité

3.3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2020 – 18h00

2021-01-04 **IL EST PROPOSÉ :**

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

QUE le procès-verbal du 2 novembre 2020 – 18h00 soit adopté tel que bonifié.

Adoptée à l'unanimité

4. REQUÊTES DE L'ASSISTANCE - GÉNÉRAL

Aucune requête n'est présentée par l'assistance.

5. CORRESPONDANCE

5.1. Correspondance reçue

5.2. Correspondance expédiée

La mairesse résume les démarches qu'elle a entreprises afin d'obtenir une traduction française, officelle, du document ``Mohawks of Akwesasne Tsikaristisere/Dundee Claim Settlement Agreement``.

5.3. Projet de correspondance à expédier

6. ADMINISTRATION

6.1. Gestion des ressources humaines

6.1.1. Dépôt du plan de formation continue pour l'année 2021

Ce point est remis à la prochaine séance.

6.1.2. Nomination des pro-maires pour l'année 2021

2021-01-05 **IL EST PROPOSÉ :**

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

DE DÉSIGNER le conseiller Raymond Lazure (siège no 1), à titre de pro-maire pour les mois de janvier et février 2021;

DE DÉSIGNER le conseiller Marc Myre (siège no 2), à titre de pro-maire pour les mois de mars et avril 2021;

DE DÉSIGNER le conseiller Michel Dupuis (siège no 3) à titre de pro-maire pour les mois de mai et juin 2021;

DE DÉSIGNER le conseiller Justin Nieuwenhof (siège no 4) à titre de pro-maire pour les mois de juillet et août 2021;

DE DÉSIGNER le conseiller Yves Lalonde (siège no 5), à titre de pro-maire pour les mois de septembre et octobre 2021;

DE DÉSIGNER le conseiller Daibhid Fraser (siège no 6), à titre de pro-maire pour les mois de novembre et décembre 2021;

Adoptée à l'unanimité

6.1.3. Formation des comités

2021-01-06 **IL EST PROPOSÉ :**

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

DE DÉSIGNER le conseiller Raymond Lazure (siège no 1), à titre de membre du comité des ressources humaines;

DE DÉSIGNER le conseiller Marc Myre (siège no 2), à titre de membre du comité de l'urbanisme;

DE DÉSIGNER le conseiller Yves Lalonde (siège no 5), à titre de membre du comité des amis de la réserve du lac Saint-François;

DE DÉSIGNER le conseiller Daibhid Fraser (siège no 6), à titre de membre du comité de la régie intermunicipale de l'aréna;

DE DÉSIGNER les conseillers Michel Dupuis (siège no 3) et Justin Nieuwenhof (siège no 4) à titre de membre du comité des cours d'eau;

DE DÉSIGNER les conseillers Marc Myre (siège no 2), Michel Dupuis (siège no 3), et Justin Nieuwenhof (siège no 4) à titre de membre du comité de voirie;

DE DÉSIGNER les conseillers Raymond Lazure (siège no 1), Marc Myre (siège no 2), Michel Dupuis (siège no 3), et Justin Nieuwenhof (siège no 4) à titre de membre du comité des immeubles vétustes;

DE DÉSIGNER la mairesse comme étant membre de facto de l'ensemble des comités;

Adoptée à l'unanimité

6.2. Trésorerie

Les membres du Conseil abordent divers dossiers reliés aux finances du Canton.

6.2.1 à 6.2.6. *Approbation des comptes à payer*

ATTENDU QUE le Conseil municipal a la responsabilité d'approuver les dépenses de la municipalité ;

2021-01-07 **IL EST PROPOSÉ :**

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas :

DE DÉPOSER, D'ACCEPTER ET D'APPROUVER les comptes payés et la liste des comptes à payer encourus par la Municipalité du Canton de Dundee au 31 octobre 2020, tels que présentés et joints à la présente résolution, soit :

- Les comptes payés via Accès D : **0 \$**
- Les achats effectués sur la carte de crédit VISA : **1 203.06 \$**
- Les comptes payés par chèques signés par le dir. Général uniquement : **0 \$**
- Approbation des comptes prioritaires payés (Liste des chèques émis) : **12 267.10 \$**
- Les comptes à approuver payables par chèques : **72 071.53 \$**
- Les charges salariales : **26 443.61 \$**

Adoptée à l'unanimité

Des membres du Conseil s'interrogent sur les délais de réalisation de réfection de la fosse septique adjacente à l'Hôtel de ville.

Le directeur général prend note de cette interrogation et effectuera les recherches appropriées.

6.2.7. *Hausse de la marge de crédit*

ATTENDU QUE le Canton de Dundee a finalement été avisé que le Gouvernement du Québec ne procédera au versement d'important transferts gouvernementaux, qui lui sont dus, qu'au cours du mois de février 2021;

ATTENDU QUE ce retard, sans être fatal, n'efface en rien les obligations auxquelles la corporation municipale du Canton de Dundee fait face au cours des prochaines semaines;

ATTENDU QUE le Canton de Dundee encaissera d'importantes entrées fiscales au cours de mois de mars 2021;

2021-01-08 **IL EST PROPOSÉ :**

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

D'ENTREPRENDRE les démarches nécessaires auprès de Desjardins afin d'augmenter la marge de crédit institutionnelle du Canton de Dundee à 200 000 \$.

Adoptée à l'unanimité

6.2.8. *Remboursement des frais encourus concernant le dossier de la Pointe Hopkins*

CONSIDÉRANT QUE le Canton de Dundee se retrouve à gérer une occupation illégale de facto d'une partie de la Pointe Hopkins;

CONSIDÉRANT l'aspect totalement inattendue de cette même occupation par une représentante autochtone;

CONSIDÉRANT QUE l'occupation a emmené le Canton de Dundee à solliciter l'aide de Mme Sylvie D'Amours, qui occupait, à l'époque, le poste de ministre responsable des Affaires autochtones;

CONSIDÉRANT QUE la ministre D'Amours a alors suggéré une approche empreinte de patience;

CONSIDÉRANT QUE cette même approche comporte le désavantage d'entraîner des déboursés imprévus et que la capacité financière du Canton est limitée;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse a fait part de cette conséquence à la ministre de l'époque;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse a alors reçu l'assurance d'un soutien financier de la part de cette même ministre;

CONSIDÉRANT QUE, malgré cette assurance, aucun frais n'a été remboursés à ce jour;

2021-01-11 **IL EST PROPOSÉ :**

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas :

DE RAPPELER au ministre actuel responsable des Affaires autochtones l'engagement dûment contracté par la ministre précédente;

DE PROCÉDER ainsi au remboursement des frais qui en découle.

Adoptée à l'unanimité

6.3. Dépôt des rapports financiers

2021-01-12 **IL EST PROPOSÉ :**

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas :

DE DÉPOSER, D'ADOPTER les rapports financiers au 31 décembre 2020, tels que présentés et joints à la présente résolution, soit :

- Liste des comptes à recevoir : **88 809.36 \$**
- Liste des arrérages : **83 785.09 \$ (solde) – 8 366.04 (intérêt) \$**

Adoptée à l'unanimité

La mairesse invite ensuite les membres du conseil municipal à prendre connaissance du Rapport financier 2019 consolidé pour ensuite relater son contenu.

CONSIDÉRANT QUE le rapport de l'auditeur énonce que les états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Canton de Dundee au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses opérations et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus en comptabilité municipale au Québec.

2021-01-13 **IL EST PROPOSÉ :**

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas :

DE PRENDRE ACTE du Rapport financier consolidé 2019, ainsi que du rapport de l'auditeur indépendant, pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2019.

Adoptée à l'unanimité

6.4. Suivis des services municipaux

6.4.1. Rapport mensuel de l'inspecteur municipal

ATTENDU QUE le Conseil souhaite avoir un compte-rendu des activités liées à l'inspection municipale;

2020-01-14 **IL EST PROPOSÉ :**

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas :

DE DÉPOSER, le rapport mensuel des activités de l'inspecteur municipal pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2020, tels que présentés et joints à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

6.4.2. Suivis de la direction générale adjointe

Aucun rapport n'est déposé

6.4.3. Suivis de la direction générale

Le directeur général procède à une revue de différents dossiers reliés à la gestion administrative du Canton.

Il attire ensuite l'attention des membres du conseil sur l'importante mise à jour effectuée sur nos divers livres de règlements et de délibérations, ce qui l'amène à souligner la contribution de la citoyenne Marie Myre à cet égard.

CONSIDÉRANT QUE l'actuel directeur général est entrée en poste en janvier 2020;

CONSIDÉRANT ce dernier a alors procédé à une évaluation franche de l'état de l'ensemble des éléments reliés à une saine gestion du greffe;

CONSIDÉRANT QUE de profondes lacunes furent constatées à cette occasion;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a donc sollicité de l'aide externe, afin d'appuyer le Canton dans ses diverses opérations de mises à jour, notamment au niveau de ses livres de règlements et de délibérations;

CONSIDÉRANT QUE la citoyenne Marie Myre a répondu à l'appel du Canton;

CONSIDÉRANT la citoyenne Marie Myre a par la suite procédé à un travail sérieux et méticuleux ayant contribué à la mise à jour d'outils essentiels à la vie administrative et démocratique du Canton;

2020-01-15 **IL EST PROPOSÉ :**

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents. La mairesse ne vote pas :

DE REMERCIER chaleureusement la citoyenne **MARIE MYRE** pour l'aide précieuse qu'elle a procuré à la vie administrative et démocratique du Canton;

7. AVIS DE MOTION

7.1 Règlement concernant l'entretien des fossés

Les membres du Conseil prennent acte de l'avis de motion concernant le projet de règlement mentionné en rubrique.

7.2 Règlement de citation de l'Église Sainte-Agnès

Les membres du Conseil prennent acte de l'avis de motion concernant le projet de règlement mentionné en rubrique.

8. DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENTS - Règlement concernant la répartition des coûts lors de l'entretien d'un cours d'eau verbalisé

Les membres du Conseil procèdent à une lecture du projet de règlement mentionné en rubrique et amorcent une discussion sur certaines de ses dispositions.

9. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

9.1 Règlement concernant la sécurité, la paix, et l'ordre dans les endroits publics applicable par la Sûreté du Québec

Les membres du Conseil procèdent à une vérification finale du règlement mentionné en rubrique

ATTENDU QUE le conseil municipal estime nécessaire d'adopter un règlement pour assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général sur le territoire du Canton de Dundee;

ATTENDU QUE le conseil municipal estime nécessaire d'assurer la sécurité et la tranquillité des endroits publics de son territoire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance du 7 décembre 2021;

EN CONSÉQUENCE,

2020-01-16 **IL EST PROPOSÉ :**

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas :

QUE le règlement #473-01-2021 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics applicable par la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité

9.2 Règlement adoptant les prévisions budgétaires pour l'exercice 2021, décrétant l'imposition des taxes pour l'année 2021 et la tarification des services

Les membres du Conseil procèdent à une vérification finale du règlement mentionné en rubrique

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté le budget de la municipalité du Canton de Dundee pour l'exercice financier 2021 qui prévoit des revenus égaux aux dépenses qui y figurent ;

ATTENDU QUE l'adoption d'un tel budget nécessite des modifications dans la tarification des services et des taux de taxes basés sur la valeur foncière pour l'année 2021 ;

ATTENDU QUE, selon l'article 988 du Code municipal, toutes taxes sont imposées par règlement ;

ATTENDU QUE selon l'article 244.1 de la Loi sur la Fiscalité Municipale, une municipalité locale peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités soient financés au moyen d'une tarification ;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire prévoir des règles relatives au paiement des taxes municipales et des compensations ;

ATTENDU QUE selon l'article 252 de la Loi sur la Fiscalité Municipale, une municipalité locale peut réglementer le nombre de versements, la date des versements ainsi que les modalités d'application de l'intérêt sur les versements échus de la taxe foncière et des tarifs ;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires des activités de fonctionnement et des activités d'investissement à des fins fiscales de l'exercice financier 2021 s'élèvent à 834 106 \$;

ATTENDU QUE l'évaluation imposable totale est de 94 271 500 \$;

ATTENDU QUE le Canton de Dundee considère nécessaire d'offrir à sa population et à certains professionnels dans l'exercice de leur fonction certains services administratifs tel que les photocopies, les télécopies, l'obtention d'une confirmation de taxe, la copie conforme d'un règlement en vigueur ou encore l'utilisation des détails de taxes ;

ATTENDU QUE le Canton de Dundee offre la possibilité de se procurer des articles promotionnels pour stimuler l'appartenance des citoyens à leur municipalité ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été présenté à la séance extraordinaire du 14 décembre 2021 ;

2020-01-17 **IL EST PROPOSÉ :**

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas :

QUE le règlement #474-01-2021 adoptant les prévisions budgétaires pour l'exercice 2021, décrétant l'imposition des taxes pour l'année 2021 et la tarification des services soit adopté et qu'il soit décrété et statué par ce règlement tel que le texte ci-joint.

Adoptée à l'unanimité

10.VOIRIE MUNICIPALE, BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURE

10.1. Soumissions requises – Porte du garage à sel

Le directeur général expose la problématique entourant l'actuelle porte du garage à abrasifs.

ATTENDU QUE le Canton de Dundee a procédé à un appel d'offres concernant le remplacement de la porte du garage a abrasif;

ATTENDU QUE toutes les soumissions devaient être acheminées à l'Hôtel de Ville à temps pour le 11 janvier 2021, donc également à temps pour la présente séance du Conseil:

ATTENDU QU'une seule entreprise s'est montrée intéressée à entamer ces mêmes travaux de rénovation en respectant les critères énoncés par le Canton;

ATTENDU QUE ladite soumission respecte aussi les balises financières préalablement établies par le Canton;

ATTENDU QUE le Conseil se déclare en conséquence satisfait de cette seule soumission reçue;

2020-01-18 **IL EST PROPOSÉ :**

ET RÉSOLU à la majorité. La mairesse ne vote pas :

D'ACCEPTER la soumission présentée par l'entreprise JMM Installations, telle que présentée à la séance du Conseil du 11 janvier 2021, au montant de 4 600 \$ (taxes en sus);

DE DIFFÉRER l'exécution de ces travaux à l'été 2021.

D'IMPUTER les sommes prévues à cette fin au poste budgétaire 02 33000 522 Entretien et réparation garage - Neige.

Adoptée à l'unanimité

10.2. Dépôt du projet de programmation 2019-2023 pour le TECQ

Le directeur général dépose le projet de programmation de travaux admissibles à une participation du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ).

La mairesse communique ensuite les priorités retenues par les membres du Conseil.

Le Conseil mandate ensuite le directeur général de communiquer les priorités retenues à l'organisme gouvernemental concerné.

10.3. Mise à niveau de la charrue

Les membres du conseil municipal prennent acte de la facture présentée et discutent de la nature des travaux effectués.

2020-01-19 **IL EST PROPOSÉ :**

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas :

DE PRENDRE ACTE de la facture présentée par le Centre du camion Ste-Martine;

D'ACQUITTER le paiement de 75 688.87 \$ (avant taxes) qui en découle;

D'IMPUTER les sommes prévues à cette fin au poste budgétaire 02 33000 525 Neige - Entretien et réparation des véhicules, ainsi qu'au compte affecté à la charrue.

Adoptée à la majorité

10.3. Agrandissement du bureau de poste et de la conciergerie

Le directeur général ventile les travaux effectués pour ensuite déposer la liste des matériaux utilisés afin de mener à bien ces mêmes travaux.

2020-01-20 **IL EST PROPOSÉ :**

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas :

DE PRENDRE ACTE de la facture présentée par Construction Finnmar;

D'ACQUITTER le paiement de 8 039.04 \$ (taxes incluses) qui en découle.

D'IMPUTER les sommes prévues à cette fin au poste budgétaire 02 19000 522 Bureau municipal - Entretien et réparation.

Adoptée à la majorité

11. HYGIÈNE DU MILIEU – matières résiduelles

2020-01-21 **IL EST PROPOSÉ :**

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas :

DE MANDATER la firme Transport Rolland Chaperon afin de procéder en l'enlèvement des matières résiduelles sur l'ensemble du territoire du Canton de Dundee;

D'ÉTABLIR le nombre de collecte a en fonction de la répartition suivante :

- 33 collectes régulières par année
- 3 collectes de grands rebus par année

D'ACQUITTER le paiement annuel de 31 561 \$ (avant taxes) qui en découle;

D'IMPUTER les sommes prévues à cette fin au poste budgétaire 02 45110 446 Ordures - Cueillette et transport.

Adoptée à la majorité

12. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

13. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

13.1. Sécurité publique

13.2. Sécurité civile

14. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE – Mise à jour du site web

15. RAPPORT DES ÉLUS ET DES COMITÉS

Les membres du comité ayant supervisé la mise à niveau du garage municipal profitent de cette section afin de formuler le souhait de rencontrer l'entrepreneur ayant effectué les travaux en question.

Le directeur général prend note de cette requête.

16. VARIA (POUR RÉOLUTIONS SEULEMENT)

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés.

2020-01-22

IL EST PROPOSÉ

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers et de la mairesse.

DE DÉCLARER la séance levée à 20h15.

Adoptée à l'unanimité

*Linda Gagnon,
Maire*

*Christian Genest
Directeur général*